

**Faire face au changement - une nouvelle voix pour les travailleurs****LES COMITÉS D'ENTREPRISE EUROPÉENS****Les travailleurs ont leur mot à dire sur leurs conditions de travail:**

la directive sur les comités d'entreprise européens (CEE), dont la première version a été adoptée en 1994, demande que les travailleurs soient informés et consultés au sujet des décisions de la direction sur les questions qui concernent leurs conditions de travail ou l'avenir de l'entreprise. Elle prévoit la mise en place d'un comité d'entreprise ou d'une procédure d'information et de consultation dans les entreprises de taille européenne, sur la base d'un accord entre représentants des employeurs et des travailleurs. À défaut d'accord, elle fixe des exigences minimales. La directive de 1994 prévoyait sa révision avant 1999. L'expérience de plusieurs années a montré que beaucoup de dispositions de la directive n'étaient pas efficaces et qu'il était urgent de procéder à sa révision. Le Commission a toutefois longtemps refusé de présenter une proposition révisée, malgré les demandes répétées de notre groupe et du mouvement syndical européen.

**Rendre les restructurations moins pénibles:**

les conférences sur les restructurations organisées en 2005 et 2007 par le groupe socialiste, avec une forte participation syndicale, ont augmenté la pression en faveur d'une révision de la directive et attiré l'attention sur les faiblesses du texte en vigueur, qui ont été encore mieux mises en évidence par la vague de restructurations mises en œuvre depuis 2006. En mai 2007, notre groupe a obtenu le soutien du Parlement européen pour une résolution appelant la Commission à présenter un calendrier pour la révision de la directive sur les comités d'entreprise européens, malgré les tentatives du groupe PPE-DE de maintenir ce dossier au frigo.

La Commission a réagi en adoptant en juillet 2008 une proposition de directive révisée sur les CEE, à la suite de la rupture des négociations entre employeurs et syndicats. La Commission a toutefois choisi la procédure législative de la "refonte", ce qui limite fortement les possibilités pour le Parlement de modifier la proposition. Afin de garantir qu'au moins un premier train de réformes puisse être rapidement adopté, le groupe socialiste a accepté de travailler sur cette base, contre l'engagement de la Commission de présenter des propositions de révision plus globale en 2009.

**Nos succès**

En juillet 2008, les organisations patronales et syndicales européennes sont arrivées à un accord informel sur une série d'amendements à la proposition de la Commission. Notre groupe, malgré la pression de la Commission et du Conseil, du groupe PPE-DE et des libéraux, ainsi que d'organisations patronales de quelques États membres, a présenté trois autres amendements essentiels:

- une meilleure définition du caractère transnational, afin de veiller à ce que les représentants des travailleurs soient consultés sur les fermetures et restructurations même si la décision est prise dans un État membre mais affecte les travailleurs dans un autre État membre;
- des sanctions contraignantes à l'égard des employeurs qui ne respectent pas la directive;
- la suppression du seuil discriminatoire de 50 travailleurs pour que leurs représentants participent aux négociations.

**La division dans l'autre camp**

Le résultat du vote en plénière montre clairement la division dans les rangs de la droite, dont la grande majorité s'est abstenue ou a voté contre:

	<b>Pour</b>	<b>%</b>	<b>Contre</b>	<b>%</b>	<b>Abstentions</b>	<b>%</b>
PPE-DE	67	29	16	8	145	63
<b>PSE</b>	<b>177</b>	<b>99,5</b>	<b>1</b>	<b>0,5</b>	<b>0</b>	<b>0</b>
ADLE	81	96	3	4	0	0
V/ALE	38	95	1	2,5	1	2,5

**Nos prochains objectifs politiques**

La procédure de refonte a finalement permis d'améliorer rapidement certains éléments essentiels, mais en faisant l'impasse sur d'autres questions comme le nombre de réunions des conseils d'entreprise européens ou la rétention d'information pour des motifs de confidentialité. Au cours de la prochaine législature, le groupe socialiste insistera sur une révision complète de la directive, afin que les travailleurs européens aient réellement leur mot à dire sur l'avenir de leurs entreprises et pour combler les lacunes que comporte encore ce texte.